



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/149
9 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Session extraordinaire
Genève, 13-15 octobre 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE
LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au Palais des Nations et s'ouvrira
le lundi 13 octobre 2008, à 10 heures *

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Table ronde sur les partenariats avec le secteur privé.
3. Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».
4. Examen du programme de travail: surveillance de l'environnement, renforcement des capacités et partenariats, activités intersectorielles.

* En vertu des nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/cep/welcome.html>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE *deux semaines au moins avant la réunion, à savoir pour le 30 septembre 2008*, soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courriel (evelina.rioukhina@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les participants devront se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité), afin de se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 1499.

5. Présentation d'un rapport sur l'exécution du programme.
6. Questions diverses.
7. Clôture de la session extraordinaire.

II. ANNOTATIONS

Lundi 13 octobre 2008

Point 1: Adoption de l'ordre du jour (10 heures-10 h 30)

Le Comité des politiques de l'environnement doit en principe adopter l'ordre du jour de sa session extraordinaire (ECE/CEP/149).

Point 2: Table ronde sur les partenariats avec le secteur privé (10 h 30-13 heures)

Les membres du Comité et les représentants du secteur privé procéderont à un débat et échangeront des vues sur les moyens de mobiliser le secteur privé pour faciliter sa participation aux travaux menés dans le cadre de la CEE, du Comité et du processus «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/2008/9).

Point 3: Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» (15 heures-18 heures)

Comme suite à la décision prise par les États membres de la CEE à la sixième Conférence ministérielle du processus «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), dans la Déclaration ministérielle de Belgrade, d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», le Comité a examiné les modalités de cette réforme à sa quinzième session (21-23 avril 2008, ECE/CEP/148) et à la réunion du Bureau élargi (23 et 24 juin 2008, ECE/CEP/2008/7), et a élaboré un projet de plan de réforme du processus (ECE/CEP/2008/8).

Le Comité sera invité à examiner le projet de plan de réforme en vue d'en mettre au point la version finale qui sera présentée à la Commission économique pour l'Europe au printemps de 2009 pour qu'elle l'approuve.

Mardi 14 octobre 2008

Point 3 (suite): Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» (10 heures-13 heures)

Point 4: Examen du programme de travail: surveillance de l'environnement, renforcement des capacités et partenariats, activités intersectorielles

a) Surveillance de l'environnement (15 heures-15 h 30)

Le Comité sera invité à examiner et à approuver le programme de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement tel que l'a établi le Groupe de travail de la

surveillance et de l'évaluation de l'environnement à sa neuvième session (ECE/CEP/AC.10/2008/6).

b) Renforcement des capacités et partenariats (15 h 30-16 h 15)

i) Partenariats avec le secteur privé

Dans le prolongement de la table ronde (point 2 de l'ordre du jour), le Comité sera invité à examiner les mesures à prendre pour développer la coopération avec le secteur privé et renforcer sa participation aux travaux menés dans le cadre de la CEE, du Comité et du processus «Un environnement pour l'Europe».

ii) Initiative environnement et sécurité

L'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), entreprise conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et la CEE, s'appuie sur les atouts respectifs et la présence sur le terrain des organisations chefs de file pour accomplir trois grandes fonctions: a) évaluer et observer les liens entre environnement et sécurité; b) renforcer les capacités et développer les cadres institutionnels; et c) intégrer les préoccupations et les priorités en matière d'environnement et de sécurité dans l'élaboration des politiques internationales et nationales. Le secrétariat communiquera des informations sur la contribution de la CEE à cette initiative, qui vise essentiellement à renforcer la mise en œuvre des conventions régionales de la CEE relatives à l'environnement (CRP. 1). Le Comité voudra peut-être formuler des observations sur les mesures prises.

c) Activités intersectorielles (16 h 15-17 heures)

i) Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Le secrétariat rendra brièvement compte au Comité des préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, prévue en 2009 (ECE/AC.21/2008/2 – EUR/08/5068055/2). Le Comité voudra peut-être poser des questions sur l'organisation de cette réunion.

ii) Environnement et santé

Le Comité sera informé des préparatifs de la Réunion de haut niveau sur l'environnement et la santé qui doit se tenir en Italie en 2009, notamment de son ordre du jour et des résultats sur lesquels elle pourrait déboucher. Il voudra peut-être prendre note de ces informations.

Point 5: Présentation d'un rapport sur l'exécution du programme (17 heures-17 h 45)

Le Comité sera invité à examiner les données à communiquer au titre de l'exercice budgétaire 2006-2007 pour chaque réalisation, les résultats obtenus et les leçons tirées, notamment les domaines dans lesquels des ajustements doivent être apportés, en vue de

l'établissement de son programme de travail pour la période 2009-2010 qu'il adoptera à sa prochaine session en 2009.

Point 6: Questions diverses (17 h 45-18 heures)

Les délégations voudront peut-être soulever d'autres questions intéressant la réunion.

Mercredi 15 octobre 2008

**Point 3 (*suite*): Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»
(10 heures-13 heures, 15 heures-17 h 30)**

Point 7: Clôture de la session extraordinaire (17 h 30-18 heures)

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions adoptées par le Comité. En concertation avec le Bureau, le secrétariat mettra au point la version définitive du rapport sur les travaux de la session extraordinaire, qui sera ensuite distribuée aux pays membres. Des exemplaires préliminaires de ce rapport seront affichés sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/cep/>).
